



Projet associatif 2021-2025

**Pour un réel parcours inclusif
pour tous et pour chacun**



Association pour Adultes et Jeunes Handicapés

- Reconnue d'utilité publique -



Préambule

Le projet associatif de l'APAJH du Nord 2016-2020 est arrivé à échéance. Il doit donc être actualisé, revisité pour tenir compte des transformations du secteur médico-social et des revendications de notre mouvement APAJH, fondées sur le droit commun et le respect des souhaits, des attentes et des besoins émis par les personnes en situation de handicap.

Notre ambition pour 2021-2025, notre exigence, est d'œuvrer « Pour un réel parcours inclusif : un accès à tout, pour tous, partout, avec tous ».

L'ensemble des acteurs de l'Association a participé, de différentes manières, à la construction de ce nouveau projet, et ouvre de nouvelles ambitions, perspectives et orientations stratégiques pour l'APAJH du Nord.

Ce projet associatif de l'Association Départementale APAJH du Nord, adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale du 19 novembre 2021 à l'ESAT « Le Jardinnet », constitue sa nouvelle feuille de route en incitant, chaque jour, à travailler ensemble à l'émergence d'une société véritablement inclusive.





Les valeurs de l'APAJH

Depuis sa création en 1970, L'APAJH du Nord milite pour une citoyenneté pleine et entière des personnes en situation de handicap, les accompagne et les représente le cas échéant.

Ses valeurs, réaffirmées dans ses statuts, s'articulent autour de :

1. La primauté de la personne

La personne en situation de handicap doit être l'acteur premier et essentiel de son projet de vie. Toute personne conçoit ou ressent des besoins, désirs ou attentes, recèle des potentialités, élabore des projets, qu'elle soit ou non en situation de handicap. Le handicap crée une situation ordinaire bien que singulière de la vie qui implique, par postulat, la mise en œuvre des compensations appropriées. Le respect de sa dignité s'impose en tous lieux et toutes circonstances.

2. La laïcité

L'APAJH du Nord est une Association laïque, indépendante de toute attache politique, syndicale, philosophique ou religieuse. L'Association respecte la liberté d'opinion et de conscience de chacun ; elle prône et met en œuvre la laïcité au quotidien. La laïcité emporte le respect mutuel des convictions personnelles, religieuses, spirituelles ou autres, mais implique de ne les imposer à personne. Dans les dispositifs, établissements et services de l'APAJH du Nord, le principe de laïcité est érigé en règle commune pour l'accompagnement des personnes.

3. La citoyenneté

Les personnes en situation de handicap sont des acteurs à part entière de la cité avec leurs droits et leurs devoirs. Elles doivent pour cela profiter d'un environnement pleinement accessible et de ressources dignes.

Fort de son attachement à ce principe, l'APAJH du Nord promeut et défend les droits spécifiques attachés à la situation de handicap, notamment le droit à compensation sans limitation et travaille à sa mise en œuvre.

4. La solidarité

La solidarité est un devoir de la collectivité nationale. Elle s'exerce par un financement public mais aussi par une réflexion et des actions militantes au service d'une société inclusive, par un accompagnement au sein de structures et dispositifs variés et adaptés, par l'entraide mutuelle.

Il appartient à la collectivité nationale d'apporter les compensations nécessaires à la réalisation du projet.

L'APAJH du Nord forge constamment toutes ses actions :

- en contribuant à l'adaptation en continu de son offre par des dispositifs innovants ;
- en représentant ou en accompagnant les personnes en situation de handicap auprès des pouvoirs publics pour la promotion et la défense de leurs droits et en les aidant, à assumer leurs devoirs ;
- en gérant des établissements et services ;
- en réunissant des personnes militantes de la cause du handicap, sans exclusion aucune.



Nos choix politiques au service de l'action

Après avoir concerté et consulté toutes les personnes concernées, l'APAJH du Nord, forte de ses valeurs fondatrices, réaffirme les choix suivants :

L'appartenance à la Fédération APAJH

L'Association est une des composantes de la Fédération APAJH dont elle partage entièrement l'éthique et les valeurs.

Elle participe ainsi aux instances de réflexion, d'action et de communication au niveau national.

Elle bénéficie d'une force de propositions et de réponses auprès des pouvoirs publics à l'échelon régional et national.

Elle s'insère dans les instances de coordination et d'échanges avec les autres Associations Départementales APAJH.

Elle peut bénéficier de prestations de services et de conseils des professionnels de la Fédération.

Vers une réelle société inclusive

La loi du 11 février 2005 et la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées reconnaissent le droit à toute personne handicapée de vivre dans la cité, avec la même liberté de choix que les autres personnes.

Le texte voté, à l'unanimité du Congrès de Narbonne en juin 2019, a réaffirmé les revendications de la Fédération APAJH de « l'accès à tout, pour tous, avec tous », pour un réel parcours inclusif.

Ces revendications impliquent non seulement une égalité d'accès pour tous à tous les dispositifs de droit commun (école, formation, habitat, travail, santé, culture, loisirs, sports, ...) mais aussi le recours autant que nécessaire à des dispositifs spécialisés, humains et financiers, de compensation.

L'accompagnement de tout type de handicap

L'APAJH du Nord s'engage à accompagner chacun pour concevoir, avec lui, des réponses adaptées quel que soit son handicap.

Elle propose et participe à des dispositifs et services pour éviter les ruptures de parcours.

La qualité de l'offre de service

Placer la personne au centre du dispositif implique que la qualité de l'accompagnement soit au cœur des préoccupations des acteurs qui l'entourent.

L'APAJH du Nord continuera à promouvoir la pérennisation ou la création de réponses d'accompagnement qui permettent un véritable choix aux personnes en situation de handicap et qui facilitent des parcours qui tiennent compte de leurs attentes et de leurs besoins.

Elle accompagnera par la formation, l'information et l'aide, les personnels pour leur permettre l'adaptation aux nouveaux modes d'accompagnement ou l'appropriation des nouveaux métiers.

La qualité des relations avec les personnes en situation de handicap, avec leur famille et leurs mandants

La famille et les proches aidants, porteurs de l'histoire et d'une expertise acquise, doivent être associés, avec les personnes en situation de handicap, à la co-construction du Projet d'Accompagnement Personnalisé.





Nos orientations pour demain

Les évolutions sociétales amènent des nouvelles attentes et des nouveaux besoins de la part des personnes en situation de handicap. L'Association APAJH du Nord s'est inscrite au travers des 10 engagements de la Fédération dans la nécessaire évolution de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Ces perspectives futures de l'Association visent à faire de la personne en situation de handicap l'acteur premier et essentiel de son projet de vie.

En direction des personnes en situation de handicap :

- Favoriser l'expression et la participation de chaque personne en situation de handicap : développer les lieux et les moyens d'expression et de recueil des besoins et attentes des personnes.
- Poursuivre la démarche d'autodétermination et d'émancipation de l'individu.
- Développer une offre de réponses innovantes, décloisonnées, coordonnées. Proposer des solutions adaptées, évolutives et personnalisées pour éviter toute rupture de parcours. Accompagner des parcours de vie les plus fluides et inclusifs possibles.
- Permettre à chacun d'exercer une citoyenneté pleine et entière, avec tous ses droits et tous ses devoirs.
- Privilégier le milieu ordinaire et le droit commun comme moyen de vivre avec les autres, sans remettre en cause le besoin d'établissement et de compensations.
- Développer toutes les formes d'habitat inclusif pour donner la possibilité à chacun d'accéder à un logement selon son choix de vie, sans exclure la vie en établissement.
- Renforcer la scolarisation le plus précocement possible en milieu ordinaire, en continuant à mettre à disposition les professionnels au sein des lieux de scolarisation dans l'esprit de complémentarité nécessaire et de partage avec l'Education Nationale. S'inscrire dans le déploiement des nouveaux dispositifs en faveur d'une école inclusive.
- Faire de l'emploi un droit à part entière par la formation professionnelle, le maintien et le développement des compétences professionnelles, l'accompagnement dans l'emploi, l'offre d'un travail adapté, l'insertion professionnelle en entreprise adaptée ou en milieu ordinaire.
- Améliorer l'accès aux soins, favoriser les prises en charge au plus près des lieux de vie, assurer une coordination des acteurs du parcours de santé.
- Susciter la réflexion et favoriser le droit à une vie affective, intime et sexuelle par des actions d'information et de formation, de sensibilisation et de dialogue, le concours de personnes ressources et l'aide aux familles.
- Prendre en compte l'expertise et les besoins des aidants.
- Développer la pair-aidance et l'entraide mutuelle.





En direction des professionnels :

Responsables de l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans nos structures, nous devons veiller à une organisation favorisant l'épanouissement des professionnels.

Pour cela, il nous faut :

- Veiller à l'adaptation permanente des accompagnements, des pratiques professionnelles et des organisations de travail aux besoins et attentes des personnes tout au long de leur parcours de vie.
- Poursuivre la démarche de gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC), la formation de tous, la mobilité interne ou externe et renforcer ainsi la posture d'expertise au bénéfice des parcours professionnels des collaborateurs et de l'amélioration continue de la qualité de service aux personnes.
- Instaurer une politique de communication et d'échanges, de confiance mutuelle. Soutenir la mise en place d'un management coopératif, constructif et transversal.
- Encourager les initiatives et les porteurs de projets par la transversalité entre établissements ou la participation à des instances pluri-partenariales.
- Poursuivre la politique « Santé, sécurité au travail », vecteur de qualité de vie au travail, facilitateur social incontournable.
- Promouvoir un management de la Qualité de Vie au Travail et du dialogue social dans l'entreprise.

En direction de l'environnement politique

- Être force de proposition et de participation à une démarche nécessaire d'adaptation de la société, d'évolution des modèles existants et de transformation de l'offre de service.
- Porter et développer des logiques de parcours et de territoires par des offres innovantes, lisibles, cohérentes et concrètement accessibles.
- Poursuivre le développement des partenariats et des coopérations entre tous les acteurs du social, du médico-social et de la santé pour la mise en œuvre de plateformes territoriales de services.

En direction de l'environnement social

- Influencer sur l'évolution des mentalités. Travailler chaque jour à l'émergence d'une société véritablement inclusive.
- Participer activement à la vie du quartier ou de la cité, des associations culturelles, sportives et de loisirs.
- Adapter notre communication aux technologies nouvelles afin de mieux nous faire connaître, de valoriser nos réalisations, de favoriser notre développement et d'affirmer la place des personnes en situation de handicap dans la société.
- Rendre plus visible notre association pour mettre en valeur l'utilité et la qualité de l'action associative.

En direction de la vie associative

- Renforcer le réseau des adhérents et des militants pour maintenir une vie militante et asseoir notre représentativité.
- Continuer notre engagement dans la transformation de l'offre.
- Renforcer la politique d'ouverture par des actions de sensibilisation, d'information, de formation et l'organisation d'évènements.
- Accroître la participation des personnes en situation de handicap dans les diverses instances de l'Association.



En conclusion

Ce projet associatif nouveau présente ainsi les objectifs que nous nous fixons pour les prochaines années à venir.

Il nous permet d'informer les usagers et leur famille, les adhérents et les militants de l'APAJH du Nord, les partenaires institutionnels et les personnels des buts qui sont les nôtres et de maintenir une dynamique en place depuis plusieurs années.

Il faudra maintenant les traduire dans les différents projets d'établissements et de service avec, au-delà de la simple mise en œuvre, la continuité de l'esprit militant de l'APAJH du Nord.





asso@apajhnord.fr